



## PREFET DES BOUCHES DU RHONE

*Direction Régionale de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement  
Provence-Alpes-Côte d'Azur*

Unité Départementale des Bouches-du-Rhône  
Subdivision d'Aix-en-Provence  
30 rue Albert Einstein – Bâtiment G  
CS 90448  
13592 AIX-EN-PROVENCE CEDEX 3

Référence : GF/CC D-0276-2020  
S3IC : 64-00007 – P3

Martigues, 15 juin 2020

### **La Directrice Régionale**

à

Monsieur le Directeur  
de la Société **APEE** (chaufferie centrale)

43 avenue Jean Giono zone Encagnane  
**13090 AIX-EN PROVENCE**

**OBJET** : Contrôle inopiné des rejets atmosphériques - année 2019.

**REF.** : Rapports de contrôle :

- n° 348910786.3.rev2.R (chaudière biomasse n° 1)
- n° 348910785.3.rev1.R (chaudière biomasse n° 2)
- n° 354440202.1.R (cogénération)
- n° 354440199.1.R (chaudière gaz 7.7 MW)
- n° 354440200.1.R (chaudière gaz 10.5 MW)
- n° 354440201.1.R (chaudière gaz 21 MW).

Monsieur le Directeur,

J'ai examiné les rapports visés en référence établis par le BUREAU VERITAS suite aux contrôles inopinés réalisés du 12 au 20 décembre 2019.

Ces résultats n'appellent pas d'observation de ma part et font état de la conformité de vos rejets atmosphériques par rapport aux valeurs réglementaires définies dans votre arrêté préfectoral en vigueur applicable à vos installations.

Sauf réserve de votre par motivée par des considérations prévues par la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et des articles L.110-1 4, L.124-1, L.125-1, L.125-2, L.125-4 et L.521-7 du Code de l'environnement, ce courrier sera publié sur le site Internet de la DREAL PACA.

Restant à votre écoute pour toute observation complémentaire, je vous prie d'agrérer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour la Directrice et par délégation,  
L'Adjointe au Chef de l'U.D.13,